

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou et Montague, et arrêts à Murray-Harbour et à Georgetown, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1918, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, et autres ports des lacs Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier: salaires et allocations aux gardiens de phares—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration du pilotage, entretien et réfection des navires—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire requis pour payer la pension annuelle de \$300 à chacun des pilotes suivants mis à la retraite: Onésime Noël, F.-X. Demeules, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John A. Irvine et Camille Bernier, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries: traitements et débours des fonctionnaires des pêcheries et des gardiens, y compris les dépenses de la Commission consultative du service de patrouille et de l'ostréiculture—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et Commission géologique: expériences relatives à la mise en briquettes de la lignite, \$200,000; subvention pour recherches concernant la fonte des minerais de zinc plombifère, \$3,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest: frais généraux—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique: hôpitaux, service de médecins et médicaments—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'éducation des sauvages: crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest: pour pourvoir à la double ration aux hommes mariés de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, autorisée par décret du Conseil du 28 février 1918, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail: administration des bureaux de placement, Loi de la coordination, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers: allocation provisoire (sauf dans le cas de gardiens de phares) aux hommes mariés et aux veufs et veuves ayant des enfants, du service extérieur, et également, lorsque le Gouverneur en conseil le jugera opportun, pour les personnes non mariées du service extérieur ayant des dépendants, et pour les personnes mariées et non mariées ayant des dépendants dans le service intérieur occupant le rang de messagers, emballers et trieurs, qui sont employés en permanence et qui consacrent tout leur